

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 21/979 :

Cité Educative: Vote de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le financement d'un Club Coup de Pouce CLE

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANEE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

ABSENTS :

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Michel FONTAINE
Accusé de réception en préfecture
N° 974 219740164-20221114-21-979-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Affaire n°21/979 : Cité Educative: Vote de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le financement d'un Club Coup de Pouce CLE.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Cité éducative de Bois d'Olives développe en partenariat avec les écoles, des actions qui contribuent à la réussite scolaire, conformément à son orientation stratégique « Agir pour l'égalité des chances dès le plus jeune âge » du pilier Cohésion Sociale.

C'est dans ce contexte que l'action « Coup de Pouce CLE – Club de Lecture Ecriture et CLEM – Club Lecture Ecriture et Mathématiques », portée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Saint-Pierre, a été mis en place dans les écoles de la commune : Jean Moulin, Louis Pasteur, Michel Debré, Alfred Isautier, Ambroise Volland, Jean Jaurès, Louis Aragon, Benjamin Moloïse, Leconte Delisle, Martin Luther King, Albert Camus et Raymond Mondon depuis plusieurs années.

Cette action de prévention contre l'illettrisme mobilise l'ensemble des acteurs, partenaires dans une communauté d'intérêt partagé afin de contribuer en la réussite éducative des enfants.

De plus, le développement d'un nouveau club sur l'école d'Edmond Albius par le biais de la Cité Educative pour cette nouvelle année, démontre l'importance de ce dispositif dans la lutte contre l'échec scolaire.

Le plan de financement est le suivant :

Axe stratégique : Conforter le rôle de l'école

Porteur	Intitulé du projet	Autres Financements (€)	Subvention ANCT (€)	Subvention Ville (€)
Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre	Club Coup de Pouce CLE	5 000.00	-	6000.00
TOTAL		5 000.00	-	6000.00

Afin de permettre la réalisation de cette action, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sollicite l'attribution d'une subvention à hauteur de 6 000€.

Le financement de cette opération est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire N° 520 657 362 16 RE22000073

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la subvention au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre
- **D'APPROUVER** la convention annexée
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221114-21-979-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022